

m

L'an mil sept cent quarante et deux le seize
 du mois d'octobre après la publication de trois bans
 de mariage faits aux messes paroissiales de cette paroisse
 par trois dimanches consécutifs entre Jean François
 Galet âgé de vingt cinq ans natif de la paroisse
 d'Heuringhen fils légitime de feu Thomas et de feu
 Marie Cathérine Petit demeurant dans cette paroisse
 d'une part et Marie Margüente Pigache âgée de
 vingt quatre ans natif de cette paroisse fille légitime
 de feu Nicolas Pigache et de Marie Jacqueline Caron d'autre
 part je moi vicair soussigné en l'absence de Mr le Curé
 et de son consentement les ay liés et conjoints par
 la Bénédiction nuptiale après révisions et reconnus
 aucun empêchemens, Et passé le mariage en
 présence de Jacques Fondant natif du village dit de son
 cousin remarié de Germain d'André marion et de tailleur
 de son frère et d'Antoine Galet aussi tailleur et marion
 demeurant à Esquerdes et de ses d'André marion, Pierre
 Pigache jusque homme à manier de cette paroisse le cousin
 Germain de marion et Alberte Pigache Pigache de cette
 paroisse oncle et tuteur de ladite marionte qui ont
 tous avec les mariants les jours moises au quel desus
 avec moi soussigné

Antoine Petit Jean François Galet
 Jacques Omer Fondant
 Marie Margüente Pigache Pierre Pigache
 Antoine Alberte Pigache

Alberte
 Pigache

M.1749.10.16

L an mil sept cent quarante Noeuf le seize
du mois d'octobre après la publication de trois bans
de mariage faits aux messes paroissiales de cette paroisse
par trois dimanches consecutifs , entre jean francois
galet agé de vingt cinq ans natif de la paroisse
d heuringhem , fils legitime de feu thomas , et de feu
marie catherinne petit, demeurant dans cette paroisse
d'une part , et marie margueritte pigache agée de
vingt quatre ans, natifve de cette paroisse fille legitime
de feu nicolas pigache et de marie jacqueline caron, d'autre
part, je moy vicairé sousigné en l'absence de mr le curé
et de son consentement, les ay liés et conjoints par
la Benediction nuptiale apres n'avoir Reconnus
aucun empechemens, ~~en presence de~~ a se Mariage en
presence de jacque omer Soudant natif du village dohem
cousin remus de germain dudit mariant et tailleur
de son stile, et d'antoine galet aussi tailleur a marier
demeurant a esquerdes et frere dudit mariant , pierre
pigache jeusne homme a marier de cette paroisse et cousin
germain de la mariante, et alberte pigache ~~pigache~~ de cette
paroisse oncle et tuteur de la ditte mariante qui ont
tous avec les mariants les jour mois et an que dessus
avec moy sousignés

Jean francois galet

antoinne galet

jacque omer soudan

marie margueritte pigache

pierre pigache

antoine alberte pigache

*L . c . foubert
ptre vic*